



LA VOITURE ÉLECTRIQUE : UN CHOIX AUX MULTIPLES AVANTAGES

Passer à l'électromobilité n'a jamais été aussi avantageux, puisqu'en plus des subventions données par les gouvernements (véhicule neuf 100 % électrique jusqu'à 7 000 \$), l'acquisition d'un véhicule électrique permet de réduire les coûts énergétiques jusqu'à 75 %. Aussi, les impacts environnementaux sont limités tous en respectant les besoins particuliers de chaque usagé. Par rapport à un véhicule à essence, les frais liés à l'entretien d'un véhicule électrique sont réduits de 50 % en moyenne. Avec la réduction des frais d'énergie et d'entretien, le coût total de propriété du véhicule rechargeable peut au final revenir 10 % à 20 % moins cher, et ce, même si les mensualités sont supérieures.

En évaluant les déplacements réguliers de chaque utilisateur, il est possible de définir une batterie adaptée aux besoins de celui-ci puisque l'autonomie varie de 100 km à plus de 600 km. Une borne de recharge peut être installée au domicile et celle-ci est également subventionnée. La batterie a une durée de vie moyenne d'environ 15 ans, lorsque cette période est atteinte, elle peut être réutilisée pour une vingtaine d'années afin de faire fonctionner les énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne. Finalement, lorsque la batterie atteint sa fin de vie, les matériaux sont recyclés puis utilisés pour en produire de nouvelles.

AVANTAGES :

- Économies sur le coût de l'énergie
- Aides gouvernementales
- Réduction des gaz à effet de serre produits
- Réduction des coûts d'entretien
- Réutilisation des batteries à sa fin de vie

Pour des informations supplémentaires :

Luc Chiasson, chargé de projet responsable du CBVBR

Téléphone : 418 662-9347, poste 204

Courriel : luc.chiasson@creddsaglac.com

Site internet : [CREDD - Saguenay-Lac-Saint-Jean \(creddsaglac.com\)](http://CREDD - Saguenay-Lac-Saint-Jean (creddsaglac.com))